COMMUNE DE LA LOUPE LES DIX REGLES D'OR DE LA CANTINE

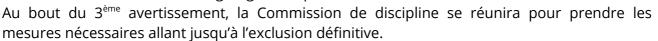


LA CANTINE EST UN LIEU COMMUN A TOUS. CERTAINES REGLES SONT DONC A RESPECTER POUR SON BON FONCTIONNEMENT.

- 1 : Se mettre en rang.
- 2 : Aller aux toilettes et se laver les mains avant de passer à table.
- 3 : Obéir aux consignes données par les employées communales.
- 4: Respecter les adultes et les autres enfants par ses actes et ses paroles.
- 5 : Chuchoter ou parler doucement afin de ne pas gêner les autres.
- 6 : Rester assis à table pour mieux apprécier la nourriture.
- 7: Ne pas jouer avec les aliments.
- 8 : Respecter le matériel mis à disposition.
- 9: Ne pas courir dans la cantine.
- 10 : Attendre l'autorisation de l'agent pour sortir de table.

SANCTIONS POUR NON RESPECT DU REGLEMENT

1^{er} avertissement : carton jaune signé des parents.
 2^{ème} avertissement : carton jaune signé des parents.
 3^{ème} avertissement : carton rouge signé des parents.



En cas d'insulte ou geste violent, l'exclusion sera immédiate.

Les parents en seront avertis par courrier.

En aucun cas les employées de la commune ne doivent être prises à parti, ni par les enfants, ni par leurs parents, ou faire l'objet d'altercation ou d'injonction de la part de ces derniers.

Je m'engage à respecter ces règles

Je m'engage à faire respecter ces règles à mon enfant

